



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 36-2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres votants	15
Pour	13
Contre	0
Abstention	2

Date de la convocation : 11/09/2026

OBJET : Décision Modificative N°1

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements d'écritures comptables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L 1612-11,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°18-2026 du 09/04/2026 adoptant le budget primitif principal 2026 de la Commune,

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'en raison du contrat de prêt passer avec la Caisse d'épargne dans le cadre des travaux de rehabilitation thermique et creation de 7 logements au batiment la Touloubre

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400 000.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	400 000.00 €
Total Général		400 000.00 €		400 000.00 €

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 013-211300090-20260917-3620261-DE

des

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

--- Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de septembre à 19h00, les membres composant le conseil municipal de La Barben conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

PRESENTS : Maryvonne GASCON, Xavier DAUMALIN, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Noel THOMAS, Sabine BOUCHET, Sophie MATHIEU, Dorian TORTEL, Benoît CLADIDIER-ULMER, Justine GRATTEPAIN, Frédérique EBOUNDA, Jacques CAZAMEA et Cecile NACHAT

REPRESENTES : Michel GOURLIA par Colette MARTINET

SECRETAIRE DE SEANCE : Benoît CLADIDIER-ULMER

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la décision modificative du budget principal 2026 de la Commune présente ci-

AYANT ENTENDU l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

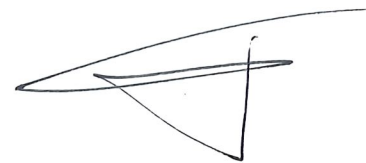
APPROUVE la décision modificative au budget primitif principal 2026 de la Commune telle que présentée ci-dessus

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

Le Maire
Franck SANTOS

A blue circular official stamp of the Municipality of La Barben (B.-d.-R.) is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'SANTOS'.

Secrétaire de séance
Benoit CLADIDIER-ULMER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit Cladidier-Ulmer', is written over a faint horizontal line.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Fait à La Barben, le